

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 93-262 du 5 Novembre 1993

Portant ratification du Traité instituant une Organisation intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 93-016 du 28 Septembre 1993 portant autorisation de ratification du Traité instituant une Organisation intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

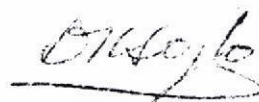
D E C R E T E :

Article 1er. - Est ratifié le Traité instituant une Organisation intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Novembre 1993

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



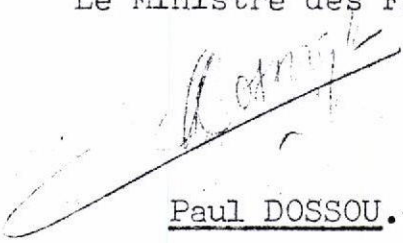
Nicéphore SOGLO

.../...

Le Ministre d'Etat,

  
Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances,

  
Paul DOSSOU.-

Ampliatiions : PR 6 CS 2 ME 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DCF-DB-DSDV  
DTCP-DI 5 BN-DAN-BLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-